

## Code de déontologie du service Information et Documentation

Le service Information et Documentation est chargé de répondre aux besoins des usagers en matière de culture, d'information et d'orientation. Il constitue à cette fin des collections publiques, en assure la mise en valeur et l'usage adéquat. Il s'engage à respecter vis-à-vis de l'utilisateur, des collections, du Centre National De Ressources Soins Palliatifs et de sa profession les principes qui suivent. Ce code déontologique du service Information et Documentation, distinct de la charte documentaire propre à l'établissement, la complète.

### 1. l'utilisateur

Le service Information et Documentation est d'abord au service des usagers du centre de documentation. L'accès à l'information et à la lecture étant un droit fondamental, le service Information et Documentation s'engage dans ses fonctions à :

- Respecter tous les usagers
- Offrir à chacun une égalité de traitement
- Garantir la confidentialité des usages
- Répondre à chaque demande, ou, à défaut, la réorienter
- Assurer les conditions de la liberté intellectuelle par la liberté de lecture
- Assurer le libre accès de l'utilisateur à l'information sans laisser ses propres opinions interférer
- Permettre un accès à l'information respectant la plus grande ouverture possible, libre, sans préjuger de son utilisation ultérieure
- Garantir l'autonomie de l'utilisateur, lui faire partager le respect du document, favoriser l'auto-formation
- Promouvoir auprès de l'utilisateur une conception du centre de documentation ouvert, tolérant et convivial.

### 2. la collection

Le service Information et Documentation favorise la réflexion de chacun par la constitution de collections répondant à des critères d'objectivité, d'impartialité, de pluralité d'opinion. Dans ce sens, il s'engage dans ses fonctions à :

- Ne pratiquer aucune censure, garantir le pluralisme et l'encyclopédisme intellectuel des collections
- Offrir aux usagers l'ensemble des documents nécessaires à sa compréhension autonome des débats publics, de l'actualité, des grandes questions en matière de soins palliatifs, accompagnement en fin de vie, mort et deuil
- Assurer la fiabilité des informations, œuvrer à leur mise à jour permanente et à leur conformité à l'état présent des connaissances scientifiques
- Organiser l'accès aux sources d'informations pour les rendre disponibles, y compris à distance, selon les normes professionnelles en vigueur
- Faire connaître et mettre en valeur les collections, les ressources, les services dans le respect de la neutralité exigée par un centre de ressources national
- Faciliter la libre circulation de l'information.

### 3. la politique documentaire

La définition de la politique documentaire, déléguée au service Information et Documentation, est précisée dans le rapport d'activité. Le service Information et Documentation en assure la mise en œuvre au quotidien dans le respect de ce code.

- Le service Information et Documentation participe à la définition de la politique de démarche palliative du CNDR Soins Palliatifs
- Le service Information et Documentation fait valoir auprès du CNDR Soins Palliatifs les nécessités de la formation professionnelle, comme stagiaire ou comme formateur, et plus particulièrement celles liées à sa participation aux journées d'étude, aux voyages d'étude et aux instances statutaires des associations professionnelles. Cette participation est considérée comme temps de travail.
- Le service Information et Documentation rend compte au CNDR Soins Palliatifs, en les évaluant, des services et des activités du centre de documentation
- Le service Information et Documentation veille à ne pas céder aux groupes de pression politiques, religieux, idéologiques, syndicaux, sociaux qui essaieraient d'influer sur les politiques d'acquisitions par imposition forcée, interdiction ou intimidation, directement ou par le biais du CNDR Soins Palliatifs.

### 4. la profession

Les personnels du service Information et Documentation forment un corps professionnel solidaire. Au sein de ce corps, la documentaliste ou le bénévole trouve aide et assistance, et apporte ses connaissances et son expérience. Dans ce cadre, le service Information et Documentation :

- Contribue à l'utilité sociale de la profession
- Exerce son métier sans laisser interférer ses intérêts ou ses opinions personnelles
- Développe son savoir professionnel, se forme et forme afin de maintenir un haut degré de compétence
- Visite des bibliothèques, rencontre des collègues, y compris à l'étranger
- S'implique dans la vie professionnelle en étant membre d'associations professionnelles, participe à des congrès (nationaux et internationaux) et en rend compte
- Publie et transmet, fait avancer la réflexion autour du métier en participant à des publications, à des colloques et journées d'étude
- Encourage la coopération, la mutualisation d'outils, l'appartenance à un réseau de coopération et de partage des savoirs
- Recherche l'amélioration des services par l'innovation
- Milite activement pour le recrutement et la promotion de personnel qualifié
- Elargit les publics

### CNDR Soins Palliatifs

Inspiré du *Code de déontologie du bibliothécaire*  
écrit par le Conseil national de l'Association des bibliothécaires français

